



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**

**EP**



UNEP(DEPI)/MED WG.371/5  
17 Juin 2012

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS



**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Troisième Réunion des Correspondants Nationaux du Programme  
d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité  
Biologique en région méditerranéenne (PAS BIO) /  
Atelier de travail à Mi-parcours du Projet MedMPAnet

Malaga, 4-6 juillet 2012

**Projet de feuille de route pour la mise à  
jour du Programme d'action stratégique  
pour la conservation de la diversité  
biologique (SAP BIO)**

Note: les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leur autorité, ni quant au tracé de leur frontière ou limites.

© 2012 Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
Plan d'action pour la Méditerranée  
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)  
B.P. 337 - 1080 Tunis CEDEX  
E-mail : car-asp@rac-spa.org

La version originale de ce document a été préparée pour le Centre d'activités régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP), par :

Chedly Rais, Consultant

## **Projet de feuille de route pour la mise à jour du Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique (SAP BIO)**

### **Contexte**

En 2003, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté le Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique (SAPBIO) pour faire face aux menaces complexes auxquelles fait face la biodiversité en Méditerranée. Le SAPBIO a été élaboré en une période de 3 ans commençant en 2001 dans le cadre d'un large processus de consultations à l'échelle nationale visant à évaluer l'état des lieux en matière de biodiversité maritime et côtière en vue d'identifier les priorités nationales. Sur la base de l'évaluation, des plans d'action nationaux ont été élaborés pour répondre aux priorités identifiées.

Les résultats des processus nationaux ont été compilés pour élaborer une composante régionale de SAPBIO afin d'appuyer les plans d'action nationaux et leur coordination.

Les actions prioritaires telles qu'identifiées par SAPBIO étaient comme suit:

- Inventaire, cartographie et suivi de la biodiversité maritime et côtière en Méditerranée
- Conservation des habitats, des espèces et des sites sensibles
- Évaluation et atténuation de l'impact des menaces sur la biodiversité
- Développement de la recherche pour améliorer les connaissances et combler les lacunes en matière de biodiversité
- Développement des compétences pour assurer la coordination et l'assistance technique
- Informations et participation
- Une meilleure sensibilisation- création

Au cours de leur réunion ordinaire qui s'est tenue à Paris (janvier 2012), les parties contractantes à la Convention de Barcelone ont recommandé l'évaluation du progrès accompli à ce jour en matière de mise en œuvre du SAPBIO et la définition des orientations du SAPBIO au niveau national et régional pendant les années à venir (Décision IG20/6). La feuille de route proposée dans le présent document propose l'approche et les étapes nécessaires pour entreprendre l'évaluation requise et la définition des orientations;

### **Approche générale**

Le processus de mise à jour du SAPBIO doit être orienté vers une plus grande intégration du SAPBIO avec les autres stratégies et plans d'action du PNUE/PAM. Dans ce contexte, les orientations du SAPBIO pour les années à venir doivent être en conformité avec la vision écologique de l'approche de l'écosystème et de son respect des objectifs stratégiques adoptés par les parties contractantes:

- Protéger, permettre la récupération, et s'il y a lieu, restaurer la structure et la fonction des écosystèmes maritimes et côtiers- protégeant ainsi la biodiversité maritime- afin d'assurer et maintenir un bon état écologique permettant une utilisation durable
- Réduire la pollution dans l'environnement marin et côtier afin de s'assurer qu'il n'y a aucun impact significatif sur la bonne santé des hommes et de l'écosystème et/ou sur les utilisations de la mer et des côtes

- Préserver, améliorer, et restaurer l'équilibre entre les activités humaines et les ressources naturelles en mer et sur les côtes, et réduire leur vulnérabilité aux risques.

Par ailleurs, les cinq objectifs stratégiques pour 2011 - 2020 Plan stratégique pour la biodiversité adopté à Nagoya dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) doivent être envisagés en tenant compte des spécificités et de l'état de la biodiversité maritime et côtière en Méditerranée.

### **Mise en route de proposée et actions:**

#### **1. Evaluer le progrès effectué à ce jour dans la mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la conservation de la biodiversité en Méditerranée (SAPBIO)**

L'évaluation doit être effectuée à l'échelle nationale par les correspondants nationaux de SAP BIO avec le soutien de CAR/ASP et en consultation avec les organisations nationales et les experts concernés. Les actions suivantes doivent être entreprises:

- Mettre en place un système d'échange avec les parties pour collecter les informations nécessaires
- Vérifier avec les correspondants nationaux de SAP BIO la mise en œuvre au bout du compte des plans d'action nationaux prioritaires et des plans d'action nationaux
- Evaluer avec les pays et les organisations régionales concernés les actions prioritaires régionales engagées et les pays qui en bénéficient
- Evaluation des réalisations

#### **2. Définir les orientations de SAPBIO à l'échelle nationale et régionale pour les années à venir, conformément aux objectifs écologiques méditerranéens et aux objectifs Aichi**

Les stratégies et les programmes SAP BIO nationaux doivent servir de base aux plans et actions nationaux concertés à court et à long terme, et seront intégrés dans les plans nationaux et les systèmes de financement. Les programmes nationaux sont appelés à définir : les actions, la mise en route, les responsabilités, le financement, les conditions, les délais et le reporting/ suivi/évaluation

Par ailleurs, les stratégies nationales doivent mettre l'accent sur la viabilité en appliquant des instruments économiques et/ou d'autres sources régulières, et en définissant et établissant des provisions pour la mise en œuvre d'actions nationales. Les stratégies nationales doivent également apporter des contributions pour la mise en place de dispositions institutionnelles nationales.

Les actions suivantes seront entreprises pour définir l'orientation de SAPBIO pendant les années à venir à l'échelle nationale et régionale.

- Réviser, affiner, prioriser les PA régionaux et nationaux ainsi que le portefeuille d'investissements pour les années à venir, conformément aux objectifs écologiques méditerranéens et aux objectifs Aichi
- Créer des plans d'action stratégiques SAPBIO nationaux intégrés dans les politiques nationales (promouvoir l'intégration des priorités SAPBIO dans celles environnementales du pays)
- Adapter les dispositions institutionnelles nationales, et régionales pour répondre aux objectifs CDB d'Aichi par une mise à jour du SAP BIO

- Etude/préparation de projets régionaux choisis et de PAN et d'activités préparatoires pour des actions à financer par les bailleurs

3. Explorer les options permettant d'assurer un appui financier approprié pour la mise en œuvre de SAPBIO à l'échelle nationale et régionale

Sur la base des orientations et des priorités définies au cours de la phase précédente, une stratégie régionale de mobilisation de fonds sera mise en place. Dans ce contexte, les actions suivantes doivent être entreprises:

- Identification de source/partenaires potentiels, viabilité
- Mobilisation des expertises scientifiques et techniques nécessaires, y compris les experts nationaux, les responsables des projets de recherche et les groupes d'experts appartenant aux institutions internationales/régionales
- Organisation des réunions de consultation
- Coordination et consultation avec le système PAM et avec d'autres organismes régionaux
- Évaluation des besoins des pays, pour mettre en œuvre des projets régionaux étendus et des projets nationaux récapitulatifs
- Approche des bailleurs et/ou conférence des bailleurs (à l'occasion de la prochaine réunion des points focaux nationaux pour les ASP)

4. Elaborer un programme participatif interactif Partenaires et autres CAR

L'engagement des organisations partenaires dans le processus d'évaluation du progrès, dans la définition des orientations pour les années à venir et dont la mise en œuvre des activités et des projets concernés doit être encouragée. Cela requiert en particulier :

- Un programme participatif interactif
- Un partage de responsabilités entre les partenaires
- Une planification conjointe à moyen/long terme
- Identification/définition des opportunités et des besoins pour l'engagement d'autres composantes du PAM.

**Calendrier proposé**

	2012		2013	
1. Evaluer le progrès effectué à ce jour dans la mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la conservation de la biodiversité en Méditerranée (SAPBIO)				
2. Définir les orientations de SAPBIO à l'échelle nationale et régionale pour les années à venir, conformément aux objectifs écologiques méditerranéens et aux objectifs Aichi				
3. Explorer les options permettant d'assurer un appui financier approprié pour la mise en œuvre de SAPBIO à l'échelle nationale et régionale				
4. Elaborer un programme participatif interactif Partenaires et autres CAR				